



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE DE GUADELOUPE

Séance du 18 mars 2021

DELIBERATION N° 2021/01

Désignation du dernier représentant du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe au conseil d'administration de l'office de l'eau de Guadeloupe

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 18 mars 2021, délibérant valablement,

- **Vu** le code de l'environnement, en particulier ses articles L. 213-13-1 et R. 213-50 à 71 ;
- **Vu** le décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- **Vu** l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'utilisateurs, des personnes qualifiées et de l'administration de l'Etat aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2017-10-03-002 du 3 octobre 2017 modifié portant désignation des membres du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 portant modification de la composition du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;
- **Vu** le règlement intérieur du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe approuvé le 9 novembre 2017 ;
- **Vu** la délibération modificative n°2020/15 portant renouvellement des membres absentéistes au Comité de l'eau et de la biodiversité ;
- **Considérant** le renouvellement de certains membres du CEB en application de l'article 15 de son règlement intérieur, ainsi que la désignation de nouveaux membres suite à l'expiration de leur mandat ;

PREND ACTE de l'absence de représentation suffisante en séance afin d'élire le dernier représentant des communes et EPCI du CEB au conseil d'administration de l'office de l'eau de Guadeloupe ;

PREND ACTE que Mesdames BASTRAUD, GRANDISSON, GUIOUGOU et Monsieur ANSELME étant déjà représentant·e·s au conseil d'administration de l'office de l'eau de Guadeloupe, seuls Messieurs LOUISY et BARON peuvent être élus ;

DECIDE que la désignation du dernier représentant des communes et EPCI du CEB au conseil d'administration de l'office de l'eau de Guadeloupe s'effectuera par voie dématérialisée.

Représentants des communes et EPCI appelés à voter :


- Mme Géraldine BASTARAUD
- Mme Marianne GRANDISSON
- Mme Éliane GUIOUGOU
- M. ANSELME
- M. LOUISY
- M. BARON

Membres éligibles :

- M. LOUISY
- M. BARON

Fait et délibéré à Basse-Terre le 18 mars 2021,

La présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO